

Le 2 avril 2020

Mesdames, messieurs, chers collègues,

Après plusieurs jours de négociations difficiles avec les pouvoirs publics, nous sommes parvenus - enfin ! - à établir un guide de préconisations sanitaires BTP qui doit permettre la reprise progressive des chantiers en assurant la sécurité de nos salariés.

Au lendemain des déclarations inacceptables de la Ministre du Travail quant au supposé « défaitisme » des entreprises de BTP et face à l'attitude déplorable des directions régionales du travail qui refusaient le chômage partiel aux entreprises de notre secteur, la FFB a demandé expressément au Gouvernement que la situation soit clarifiée et qu'un cadre soit acté.

Ce guide rédigé par des experts de l'OPPBTP (Organisme professionnel de prévention du Bâtiment et des Travaux Publics) avec l'appui de médecins du travail et de préventeurs a pour objectif d'apporter ce cadre. Il vient d'être approuvé par le Ministère de la Santé mais également par ceux du Travail et du Logement. Il a, par ailleurs, obtenu l'accord des principales organisations professionnelles du secteur.

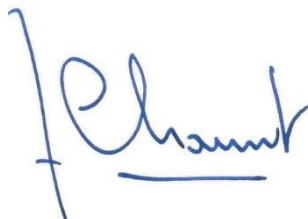
Dans ce document officiel sont listées, très concrètement, les mesures à mettre en place pour assurer les conditions sanitaires nécessaires à l'intervention de nos salariés pendant cette période de pandémie (gants, gel, règles de distances, déplacements, situation des apprentis mineurs). En connaissance de cause, il reviendra à chaque employeur de décider s'il peut ou non déployer cette batterie de mesures et donc reprendre progressivement les chantiers.

Il s'agit de préconisations et en aucun cas d'un mot d'ordre national de reprise. A l'image de nos chantiers, chaque situation est en effet différente et nécessite une appréciation individuelle. Dans ce contexte, nos entreprises demeurent éligibles au dispositif d'activité partielle.

Votre fédération départementale du Bâtiment est bien entendu votre interlocuteur privilégié - comme elle l'est depuis le début de la crise - pour répondre à vos interrogations. Dans l'immédiat, le guide sera téléchargeable, dès ce soir, sur le site internet de l'OPPBTP, à partir de 20 heures (<https://www.preventionbtp.fr/>). Enfin, avec le concours des Unions de métiers, des fiches pratiques viendront très vite décliner ces préconisations à la spécificité de chacun de nos métiers.

Dans cette période où l'incertitude prédomine, la FFB s'efforce d'accompagner chaque artisan, chaque entrepreneur pour trouver l'équilibre le plus juste entre l'indispensable sécurisation de nos équipes et la poursuite de l'activité économique.

En vous assurant, une fois encore, de toute la détermination de notre Fédération à vos côtés, je vous prie de recevoir, mes chers collègues, mes chaleureuses salutations.



Jacques CHANUT